

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du vendredi 18 novembre 1994

Plenaire vergadering  
van vrijdag 18 november 1994

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
<b>QUESTIONS ORALES:</b>	
— De M. Jean Demanze à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le projet Médi 100 »	97
Fait personnel	98
— De M. Jean-Paul Dumont à M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « la représentation des parts sociales au sein des sociétés immobilières de service public en Région bruxelloise »	100
<b>QUESTIONS D'ACTUALITE:</b>	
— De M. Alain Zenner à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur l'avis du Ministre-Président sur « l'uniformisation des modalités des différentes élections »	101
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur « le plan de licenciement de la SA CONTIGEA à Uccle »	101
— De Mme Nicole Dereppe à M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur « l'envoi aux contribuables du document relatif à la taxe régionale pour l'année 1993 »	102
— Question d'actualité jointe de M. Léon Paternoster, sur « la perception de la taxe régionale pour 1993 »	102

	Blz.
<b>MONDELINGE VRAGEN:</b>	
— Van de heer Jean Demanze aan de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het project Médi 100 »	97
Persoonlijk feit	98
— Van de heer Jean-Paul Dumont aan de heer Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de representativiteit van de inbreng in de openbare vastgoedmaatschappijen van het Brussels Gewest »	100
<b>DRINGENDE VRAGEN:</b>	
— Van de heer Alain Zenner aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over de mening van de Minister-Voorzitter over « de uniformering van de modaliteiten van de verscheidene verkiezingen »	101
— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over « het ontslagplan van de NV CONTIGEA te Ukkel »	101
— Van mevrouw Nicole Dereppe aan de heer Jos Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over « het opsturen aan de belastingplichtigen van het document betreffende de gewestbelasting voor 1993 »	102
— Toegevoegde dringende vraag van de heer Léon Paternoster, over « de inning van de gewestbelasting voor 1993 »	102

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral  
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. François Roelants du Vivier à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement et Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur «la position défendue par le Gouvernement au sujet de la répartition des revenus générés par la vignette autoroutière»	103	— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering en Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over «het standpunt van de Regering over de verdeling van de inkomsten die voortvloeien uit de inning van het autowegenvignet»	103
— Question d'actualité jointe de M. Olivier Maingain, sur «l'état de la concertation entre les gouvernements à propos de l'affectation du produit de l'Eurovignette»	103	— Toegevoegde dringende vraag van de heer Olivier Maingain, over «de stand van zaken m.b.t. het overleg tussen de regeringen over de bestemming van de opbrengst van het autowegenvignet»	103
— De M. Christian-Guy Smal à M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur «une expertise relative à l'assainissement du futur site du Home Ariane»	104	— Van de heer Christian-Guy Smal aan de heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over «een expertise betreffende de gezondmaking van de toekomstige locatie van het Arianetehuis»	104
— De M. Bernard de Marcken de Merken à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, à M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, et à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, sur «le subside annuel de 5 millions de francs à l'asbl BECIB (Belgium Convention and Incentive Bureau) pour 1994»	104	— Van de heer Bernard de Marcken de Merken aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, aan de heer Jos Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, en aan de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, over «de jaarlijkse toelage van 5 miljoen frank ten behoeve van de vzw BECIB (Belgium Convention and Incentive Bureau) voor 1994»	104
— De Mme Sylvie Foucart à M. Didier Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur «une convention entre l'IBGE et l'asbl SOS Kauwberg»	105	— Van mevrouw Sylvie Foucart aan de heer Didier Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over «een overeenkomst tussen het BIM en de vzw SOS Kauwberg»	105
— De M. Alain Adriaens à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur «l'avenir du projet de réurbanisation du site de l'ancien hôpital militaire»	105	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over «de toekomst van het project van herurbanisatie van het oud militair hospitaal»	105
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur «les contacts éventuels du Ministre-Président avec les interlocuteurs sociaux et avec le Gouvernement flamand sur la réduction du temps de travail»	106	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over «de eventuele contacten van de Minister-Voorzitter met de sociale partners en de Vlaamse Regering over de arbeidsduurvermindering»	106
<b>VOTES NOMINATIFS :</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN :</b>	
— Sur l'ensemble des projets d'ordonnance terminés et de la proposition de résolution terminée	106	— Over het geheel van de afgehandelde ontwerpen van ordonnantie en van het afgehandelde voorstel van resolutie	106
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroeck à M. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, et à M. Robert Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «la suppression de la liaison ferroviaire avec le centre TIR par la SNCB»	108	— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, en tot de heer Robert Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de afschaffing van de treinverbinding met het TIR-centrum door de NMBS»	108
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Michel Duponcelle à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la situation du Service Incendie de la Région et les mesures à prendre pour pallier le manque d'hommes du feu»	109	— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Michel Duponcelle tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de situatie van de Brandweerdienst van het Gewest en de maatregelen om het tekort aan brandweerlieden op te vangen»	109

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 30.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 18 novembre 1994 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 18 november 1994 (namiddag) geopend.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE M. JEAN DEMANNEZ A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE PROJET MEDI 100»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN DEMANNEZ AAN DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET PROJECT MEDI 100»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Demannez pour poser sa question.

**M. Jean Demannez.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, le projet Médi 100 mis en place le 15 juillet 1992 à votre initiative, Monsieur le Secrétaire d'Etat, devait diminuer le nombre de transports en ambulance ainsi que le nombre de patients hospitalisés. Pour mener à bien ce projet, un médecin au Central téléphonique 100 régulerait les demandes d'interventions urgentes et déciderait de l'envoi d'une ambulance, d'une antenne de réanimation ou ferait appel à un médecin généraliste sur le terrain.

Après plus de deux ans de fonctionnement, le projet semble être contesté, certains disent même contestable.

Le journal *Le Soir* sous la plume de Martine Duprez y a consacré une page entière, que vous avez sans doute lue.

Comme le souligne le Cosamu — Conseil supérieur de l'Aide médicale urgente — il n'est pas possible d'évaluer les résultats du projet Médi 100. Tout d'abord, parce que le rapport d'évaluation souffre cruellement d'un manque de données

scientifiques précises et, ensuite, qu'il n'est pas possible de chiffrer le nombre d'hospitalisations évitées dans le cadre de ce projet, comme il est encore plus difficile de comptabiliser les économies réalisées sur les frais de transport. Ceci pour affirmer que nous manquons du plus élémentaire instrument d'analyse d'un projet qui a généré un budget de quelque vingt millions de francs en 1994. Il s'agissait, je le rappelle, d'un budget progressif.

Mon interrogation porte également sur le mode de fonctionnement du projet Médi 100 qui confie à deux associations privées la gestion des appels. S'il s'agissait d'une tentative de privatisation de l'aide médicale urgente, en la matière, elle irait à mon sens à l'encontre de la déclaration de principe du Gouvernement bruxellois.

Toujours en ce qui concerne son fonctionnement, je relève que le critère d'urgence passe, semble-t-il, au second plan des préoccupations dans la mesure où, par l'intervention intrinsèque de Médi 100, les délais d'intervention et donc d'attente passeraient à une moyenne de trente minutes.

J'espère que vous pourrez nous infirmer cette information inquiétante.

Il est de plus dommageable de constater que l'envoi d'un médecin provoque une attente de quelques deux heures en moyenne nonobstant le fait que cette consultation médicale puisse supposer l'envoi ultérieur d'une ambulance ou d'une ambulance de réanimation.

Sans être médisant, je constate que M. le Secrétaire d'Etat a pris connaissance de ce malaise puisqu'il a ratifié une note de service stipulant que, jusqu'à nouvel ordre, tous les appels seront traités par les pompiers. Le médecin régulateur pourra quant à lui écouter l'appel mais n'aura plus de prise directe sur l'envoi des secours.

Dès lors, je saurai gré à M. le Secrétaire d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

La poursuite du Projet Médi 100, dans son concept privé, lui paraît-elle compatible avec la déclaration du Gouvernement bruxellois ?

Monsieur le Secrétaire d'Etat pourrait-il informer le Conseil sur l'éventuel maintien de la note de service confiant aux pompiers la responsabilité des secours d'urgence ?

Dans la mesure où le médecin régulateur se voit actuellement confier un rôle consultatif, est-il envisageable de lui confier une tâche de formateur des opérateurs du Central 100 ?

Monsieur le Secrétaire d'Etat pourrait-il informer le Conseil quant à l'incidence du Projet Médi 100 sur les hospitalisations et les économies de transports ?

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, une interpellation sur ce sujet avait été développée en Commission des Affaires intérieures qui s'est tenue le 28 octobre 1994. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui ce problème soit reposé dans le cadre des questions orales. Pourquoi M. Demannez ne s'est-il

pas joint au débat en commission puisque le Ministre s'est déjà prononcé sur la question? Celle-ci fera d'ailleurs l'objet aujourd'hui d'un vote sur les deux motions déposées.

**M. le Président.** — Le Bureau élargi s'est prononcé sur l'ordre du jour d'aujourd'hui.

**Mme Marie Nagy.** — Normalement, les questions traitées en commission ne sont pas reprises en questions orales.

Parmi les quatre questions de M. Demannez, une seule n'avait pas été posée en commission. Aujourd'hui, les groupes politiques n'ont pas l'occasion de se joindre à la discussion de cette question, alors que cela leur était possible en commission. Cette façon de travailler n'est vraiment pas correcte. Nous espérons en tout cas que, lors des votes, M. Demannez soutiendra la motion déposée par notre groupe.

**M. Jean Demannez.** — Tout ceci est extrêmement déplaisant.

**M. André Drouart.** — Ce l'est davantage pour nous qui avons développé l'interpellation.

**M. le Président.** — Laissez M. Demannez s'exprimer.

**M. Jean Demannez.** — Premièrement, en séance du Bureau élargi, alors que j'étais encore présent, le groupe ECOLO n'a pas soulevé la problématique de l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Il a suffi que je quitte la salle pour qu'ECOLO doute de sa recevabilité. Ce procédé n'est pas très convivial!

Deuxièmement, si j'ai posé cette question orale, c'est parce que le Secrétaire d'Etat a le droit et le devoir de répondre à certain interrogations et à ce stade, il ne convient pas, me semble-t-il, de polémiquer.

Troisièmement, avant de déposer cette question orale, j'ai demandé à l'administration si ce thème avait été traité. Il m'a été répondu que le problème des pompiers avait été soulevé mais que la question de Médi 100 n'avait été évoquée que de manière secondaire, voire accessoire, en tout cas pas de façon aussi précise qu'aujourd'hui. Je n'aurais en tous les cas pu en être avisé par l'intitulé de l'interpellation de M. Duponcelle. Il ne m'a donc pas été demandé de ne pas déposer ma question.

Il faut éviter de créer des polémiques autour de problèmes aussi importants.

**Mme Marie Nagy.** — Il faut lire les textes et pas seulement la presse.

**M. le Président.** — Madame Nagy, je constate que le Bureau élargi a mis ce point à l'ordre du jour. Suivant le Règlement, toute demande de modification de l'ordre du jour doit être adressée par écrit au Président, et non oralement.

#### FAIT PERSONNEL — PERSOONLIJK FEIT

**M. André Drouart.** — Monsieur le Président, je souhaiterais intervenir pour fait personnel puisque M. Demannez a mis en cause notre attitude au sein du Bureau élargi.

Je précise que l'ordre du jour est établi par le Président; nous n'avons fait que le suivre.

Lorsque la question devait être abordée — effectivement en l'absence de M. Demannez —, j'ai posé le problème de savoir

quelle était la recevabilité de la question orale puisqu'une interpellation avait déjà en lieu sur le même sujet quinze jours plus tôt. Je n'ai jamais voulu profiter de l'absence de M. Demannez. Je n'en peux rien si M. Demannez a tant d'occupations qu'il doit quitter les réunions du Bureau élargi.

**M. Jean Demannez.** — J'ai été présent durant presque toute la réunion et j'ai dû la quitter pour un problème d'organisation d'un service pour enfants malades.

**M. le Président.** — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

**De heer Vic Anciaux,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — *Mevrouw Nagy,* deze discussie is het gevolg van het feit dat de heer Duponcelle veertien dagen geleden in commissie over de Medi 100 heeft geïnterpelleerd, hoewel dit niet in de aankondiging van de interpellatie was vermeld. Inderdaad, hij zou enkele vragen stellen over andere aangelegenheden in verband met de brandweerdienst. De heer Demannez, noch het Uitgebreid Bureau konden bij het indienen van de vraag en het ontvankelijkverklaren weten dat dit thema reeds in commissie bij de interpellatie van de heer Duponcelle was behandeld. Wie op die Commissievergadering aanwezig was, zal zich dat wel herinneren.

Bovendien ben ik bereid te antwoorden op elke vraag die mij in dit verband wordt gesteld.

Laat mij nu antwoorden op de vraag van de heer Demannez.

**Mme Marie Nagy.** — Il existe un compte rendu de la réunion de la Commission.

**M. Vic Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — *Madame, M. Demannez* m'a posé des questions auxquelles je suis prêt à répondre. Si vous introduisez une question, j'y répondrai volontiers. Pour l'heure, je m'adresse à M. Demannez.

Le projet « Médi 100 », chers Collègues, avait fait l'objet d'une étude préalable, suite à laquelle, le 7 octobre 1991, j'ai tenu une réunion avec les chefs de services des soins d'urgence des hôpitaux universitaires et avec les responsables des services de garde des médecins généralistes reconnus par la Commission provinciale.

Suite à ces discussions, les membres présents se mirent d'accord pour lancer l'expérience Médi 100 qui débuta le 15 juillet 1992 dans deux zones d'essai.

Comment fonctionne le Médi 100? Comme vous l'avez déjà expliqué, je ne dois pas le répéter. Mais je tiens à préciser que la possibilité d'envoyer un médecin de garde n'est jamais envisagée lorsque l'appel provient d'un lieu public ou de la voie publique. Le Médi 100 est complémentaire à la situation existant précédemment.

Le but primordial du Médi 100 est de procurer une meilleure protection médicale à la population bruxelloise. Tous les experts sont d'accord pour affirmer qu'une hospitalisation inutile peut avoir des répercussions négatives sur le patient.

A l'occasion d'un congrès sur la réanimation cardiopulmonaire, organisé par la Croix Rouge de Belgique, du 2 au 4 novembre 1989, les conclusions suivantes furent enregistrées:

— l'aide médicale urgente extra-murale est essentielle et repose sur un seul numéro d'appel;

— l'opérateur doit être suffisamment entraîné et avoir de l'expérience sur le terrain;

— les différents stades dans les secours sont :

a) le médecin généraliste;

b) l'ambulance;

c) un groupe médical d'intervention urgente.

Le Médi 100 de la Région de Bruxelles-Capitale satisfait pleinement à ces exigences.

La régulation médicale dans la centrale 100 ne peut résulter qu'à procurer des soins de façon plus efficiente. Peut-on contester le fait qu'un médecin est plus à même de recueillir des informations qu'un préposé des sapeurs-pompiers ? Dans le périodique français *Magazine* on peut lire ce qui suit concernant l'aide médicale urgente à Paris : « Dès le premier stade de l'intervention, il est clair que la connaissance des moyens disponibles n'est pas suffisante. Déchiffrer l'appel et choisir une réponse suppose être capable de poser un premier diagnostic à distance et prendre une décision médicale. La régulation ne peut donc être assurée que par des médecins. »

Je tiens d'ailleurs à préciser que le Ministre fédéral de la Santé publique lance actuellement une formation spéciale pour les préposés des centrales 100 dans les projets-pilotes de Liège et Gand. Leur connaissance paramédicale sera perfectionnée de façon intensive.

Ik voeg daaraan toe dat de Minister van Volksgezondheid eveneens met het Academisch Ziekenhuis van Jette en het Sint-Pieters-hospitaal een overeenkomst heeft gesloten met het oog op een bijkomende opleiding van de verantwoordelijken van de 100-centrale in Brussel.

La note de service du 28 octobre 1994, qui a été communiquée avec mon accord aux membres du personnel, vise uniquement à donner une solution temporaire au problème posé par une action syndicale. Il s'agit donc d'une mesure provisoire.

Le Conseil supérieur d'Aide médicale urgente a en effet fait quelques remarques au sujet du rapport d'évaluation du Médi 100 dans son avis du 13 décembre 1993, mais on passe sous silence que ce même Conseil mentionne à la page 5 de cet avis : « En conclusion, nous confirmons que cette expérience doit être poursuivie. »

Etant donné que les données complètes sur les appels, arrivant au service 100, n'étaient pas disponibles, les médecins ont basé leur étude sur les seuls appels, qui leur ont été transmis. Ils n'étaient pas en mesure de faire une étude plus approfondie.

En outre, cette étude contient des lacunes, parce que les hôpitaux n'ont pas transmis les données, concernant les patients qui leur avaient été envoyés.

Cette étude, après un an de fonctionnement, démontre cependant que 60 pour cent des appels entrant au service 100 consistent en des demandes d'aide médicale pour des malades ou blessés à domicile. Les régulateurs médicaux sont donc à même de traiter 60 pour cent des appels. Dans 80 pour cent de ces cas, les soins peuvent être administrés à domicile par un médecin de garde. Actuellement 3 à 4 hospitalisations par jour sont évitées, alors que Médi 100 ne couvre que la moitié du territoire de la Région bruxelloise.

Il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de patients font appel au service 100 pour des problèmes sans danger. Le rôle de Médi 100 n'est pas d'intervenir lorsqu'une réanimation est nécessaire, mais de prendre en charge les cas où la vie du patient n'est pas en danger.

En dehors des hospitalisations évitées, la présence d'un médecin à la centrale constitue sans conteste un facteur qualitatif très important.

Il est exact que le budget de Médi 100 s'élevait à 20 000 000 de francs pour 1994. Il faut néanmoins remarquer qu'au 21 octobre, un montant de plus de 13 000 000 de francs était encore disponible et que le solde sera reporté sur le budget de l'année suivante.

La gestion de Médi 100 a été confiée aux deux seuls services de garde, reconnus par la Commission provinciale du Brabant. Ces associations ont fait appel à tous les médecins généralistes de Bruxelles et ont eu des réunions de contact avec d'autres associations privées de médecins, tel SOS Médecins par exemple. En ce qui concerne SOS Médecins, un procès-verbal de réunion, actant leur refus de participer à l'expérience, a été contresigné par les deux parties.

Comme spécifié ci-dessus, la plupart des appels, arrivant au service 100, n'ont rien d'urgent. Le calcul de la durée moyenne d'intervention donne des chiffres sans la moindre signification. Faudrait-il demander aux médecins de Médi 100 d'actionner leur sirène quand ils sont dans l'obligation de constater un décès ? Faut-il demander aux médecins de Médi 100 de prendre des risques aux heures de pointe pour une personne, ayant fait appel au service 100, parce qu'elle était constipée depuis plusieurs jours, ou lorsque la visite d'un médecin a été demandée dans le courant de la journée ?

Je confirme de manière claire et précise qu'à ce jour, aucune plainte n'a été introduite à l'égard de Médi 100, contrairement à ce qu'affirme le journal *Le Soir* dans son édition du 15 novembre.

Integendeel, enkele dagen geleden verscheen in *Le Soir* een artikel waarin werd verwezen naar een brief van een dame uit Schaarbeek die klachten had over de dienst Médi 100. Ik heb dat laten nagaan. De bandopname van het gesprek werd helemaal uitgetikt. Daaruit blijkt dat de aangestelde-pompier van dienst — en niet de dokter — de discussie heeft gevoerd en uiteindelijk heeft geoordeeld of al dan niet een ambulance moest worden gestuurd. De feiten verschijnen echter anders in de krant zoals ze door sommigen worden doorgegeven. Naar het schijnt zouden dergelijke brieven zelp met opzet worden gestimuleerd door mensen die op het ogenblik een actie voeren. Ik kan dat echter niet bewijzen.

**M. Jean Demannez.** — A ma connaissance, la commune de Schaarbeek n'est pas couverte par le Médi 100.

**M. Vic Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est exact.

J'ai reçu de la part d'un échevin de la Ville de Bruxelles, une demande d'explication concernant l'envoi d'un véhicule de réanimation vers une crèche. L'enregistrement des appels a démontré que ce véhicule avait quitté la caserne immédiatement, et ce, pendant que le médecin continuait à interroger le personnel de la crèche, afin de donner d'éventuels conseils. Le véhicule de réanimation avait atteint les lieux dans les dix minutes. Maar de betrokkenen oordeelden, dat een vertraging van 10 minuten zeer lang was. Ik kan dat begrijpen.

Les conseils donnés par les médecins-régulateurs, tant en cas d'accident à domicile que sur la voie publique, ont probablement déjà sauvé la vie de plusieurs personnes.

Monsieur Demannez, vous dites que les médecins du Médi 100 sont la cause d'une attente de quelque deux heures en moyenne. Je vous garantis que ces chiffres vous ont été transmis par des personnes plus que douteuses, car cela n'est pas vrai.

Il est normal que je prenne des mesures d'urgence, dès le moment où l'on peut lire dans plusieurs journaux que le Médi 100 est responsable de dix-sept décès, d'où la réglementation provisoire, instaurée par la note de service du 28 octobre dernier.

Tout dépend de l'avancement des négociations entre les syndicats, les officiers et les associations de médecins. Mes consultations n'ont pas abouti à ce jour. Il me reste encore à négocier avec le Ministre de la Santé publique, l'Ordre des médecins, le Conseil supérieur de l'Aide médicale urgente et mes Collègues du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je ne peux répondre que partiellement à votre question concernant les hospitalisations et les économies en matière de frais de transport. En effet, une étude économique n'est possible qu'avec la collaboration des différents hôpitaux de la Région.

A l'heure actuelle, je ne peux que répéter que le médecin-régulateur prend en charge 60 pour cent des appels émanant du privé et demandant une aide médicale. Dans un premier temps, 80 pour cent de ces demandes sont traitées à domicile par un médecin de garde du Médi 100 et ensuite, reprises par le médecin généraliste personnel. Ces chiffres sont absolument comparables à ceux enregistrés lors d'expériences analogues à l'étranger.

Jadis, les patients étaient systématiquement transférés dans un hôpital par ambulance. Un certain pourcentage de ces patients étaient hospitalisés durant deux à trois jours. D'autres quittaient l'institution dans la journée, après avoir subi plusieurs examens, dont il est impossible d'évaluer l'impact financier. Ceci impliquerait une collaboration absolue de la part des hôpitaux bruxellois.

En conclusion, je tiens néanmoins à préciser que les économies n'étaient certainement pas le but majeur du Médi 100. J'ai surtout voulu œuvrer, en accord d'ailleurs avec le Gouvernement et le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, pour améliorer la santé publique et l'aide médicale urgente à la population bruxelloise.

**M. le Président.** — La parole est à M. Demanze, pour une question complémentaire.

**M. Jean Demanze.** — Monsieur le Secrétaire d'Etat, selon vous, les économies ne sont certainement pas le but majeur du Médi 100. Néanmoins, nous savons qu'il y a surconsommation médicale dans certains hôpitaux universitaires. Dès lors, avez-vous imaginé des stratégies particulières, éventuellement via le Fédéral, permettant de chiffrer, de manière plus scientifique, les effets de l'initiative Médi 100 sur le plan strictement économique ?

**De heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen.** — Mijnheer Demanze, tot nu toe hebben de ziekenhuizen mij deze gegevens niet willen meedelen. Ik heb volgende week een onderhoud met de Minister van Volksgezondheid. Daar zal uw vraag beslist aan bod komen.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. JEAN-PAUL DUMONT A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA REPRESENTATION DES PARTS SOCIALES AU SEIN DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE SERVICE PUBLIC EN RÉGION BRUXELLOISE»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PAUL DUMONT AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE REPRESENTATIVITEIT VAN DE INBRENG IN DE OPENBARE VASTGOEDMAATSCHAPPIJEN VAN HET BRUSSELS GEWEST»**

**M. le Président.** — M. van Eyll, Secrétaire d'Etat, vous répondra en lieu et place du Ministre Gosuin. La parole est à M. Dumont pour poser sa question.

**M. Jean-Paul Dumont.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, avant la réforme de l'Etat, les parts sociales des sociétés immobilières de service public étaient propriété de l'Etat et de la province.

Nous sommes aujourd'hui dans un Etat fédéral où les compétences en matière de logement social ont été confiées aux Régions. De plus, suite à la scission de la province du Brabant, l'échelon provincial disparaît dans la Région de Bruxelles-Capitale. En pratique pourtant, c'est le statu quo au niveau des parts et des mandats dans les sociétés immobilières de service public. Au niveau provincial, c'est également le statu quo, rien ne se passe, tant au niveau des parts que des mandats.

L'ordonnance relative au nouveau code du logement social envisage la question à l'article 13, alinéa 5. La situation reste néanmoins floue.

Le Ministre Gosuin peut-il m'expliquer pour quelles raisons aucune initiative n'a été prise et quelle est sa position en la matière ?

**M. le Président.** — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

**M. Didier van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.** — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le Ministre Gosuin m'a demandé de vous donner lecture de la réponse suivante :

L'honorable membre semble déplorer le statu quo, pour ne pas dire l'inertie, qui caractériserait l'attitude de la Région à l'égard des parts sociales et actions détenues dans les sociétés immobilières de service public et héritées de l'Etat et de la province du Brabant.

Il convient tout d'abord de relativiser l'enjeu : la Région, même lorsqu'elle disposera l'année prochaine des parts détenues par la province de Brabant dans les sociétés immobilières de service public, demeure un actionnaire minoritaire.

De plus, l'ordonnance du 9 septembre 1993 relative au secteur du logement social a clairement défini le rôle de chaque acteur. Spécialement, l'opérateur de référence dans les rapports avec les sociétés immobilières de service public est la Société du Logement de la Région bruxelloise.

Cela étant dit, lorsque la Région disposera, dès janvier 1995, en plus des parts héritées de l'Etat, de celles de la province de

Brabant, une proposition globale sera soumise au Gouvernement.

Pour le surplus, je veille à ce que la Région respecte ses devoirs d'actionnaires. C'est ainsi qu'à la suite de la modification de la législation sur les sociétés coopératives, le Gouvernement a, à la fin de l'année dernière, libéré le capital correspondant aux parts régionales.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Nous interrompons ici les travaux du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij onderbreken nu de werkzaamheden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

— *La séance plénière est suspendue à 15 heures.*

*De plenaire vergadering is geschorst om 15 uur.*

*Elle est reprise à 16 h 05.*

*Ze is om 16 u. 05 hervat.*

**M. le Président.** — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering is hervat.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ZENNER A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «L'AVIS DU MINISTRE-PRESIDENT SUR L'UNIFORMISATION DES MODALITES DES DIFFERENTES ELECTIONS»

#### DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ZENNER AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE MENING VAN DE MINISTER-VOORZITTER OVER DE UNIFORMISERING VAN DE MODALITEITEN VAN DE VERSCHIEDENE VERKIEZINGEN»

**M. le Président.** — La parole est à M. Zenner pour poser sa question.

**M. Alain Zenner.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, voici une dizaine de jours, le Premier Ministre serait arrivé à un accord avec les Présidents des partis de la majorité sur une réforme du système électoral qui consisterait essentiellement à aligner sur le modèle communal les modalités des élections aux différents échelons dans notre pays. Nous sommes donc aussi concernés au niveau régional.

Cette uniformisation des modalités des élections peut présenter des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne la Région bruxelloise, on peut se demander si elle est praticable et si la généralisation du vote plural au niveau régional, dans un système où se présentent un ensemble de partis avec des listes de 75 candidats, — ce qui rend le décomptage compliqué et ce, davantage encore, dans le cadre d'une informatisation puisque, lors des dernières élections, il est apparu très difficile de pointer

le crayon électronique sur le nom souhaité —, ne pourrait poser problème.

Le Gouvernement régional a-t-il participé à une concertation quelconque sur ce projet ? Est-il favorable à cette modification ? Est-il à même d'apporter des précisions ? Pense-t-il que cette uniformisation soit praticable au niveau régional ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement.** — Monsieur le Président, je voudrais répondre clairement que nous n'avons pas été consultés par le Premier Ministre ni par qui que ce soit quant à une éventuelle généralisation du vote de préférence telle que M. Zenner l'a évoquée. En ce qui concerne la praticabilité du système, je pense que dans les propos de M. Zenner, il convient de faire une distinction entre le principe de la généralisation du vote plural et le problème plus général, qui se serait posé de toute manière en cas de vote électronique, de la coexistence de X listes de 75 membres.

Le vote plural ne me paraît pas un obstacle majeur. Par contre, la présentation d'un nombre probablement élevé de listes aux élections régionales, avec 75 membres chacune, me paraît poser un problème plus important.

Je ne me suis pas encore penché sur ce dossier avec tout l'acharnement qu'il requiert sans doute mais je vais examiner cette question car il est vrai que le vote électronique a ses avantages et ses limites. Dans le cas précis des élections régionales, des difficultés à s'exprimer dans de bonnes conditions pourraient se présenter aux électeurs.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LE PLAN DE LICENCIEMENT DE LA SA CONTIGEA A UCCLE»

#### DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «HET ONTSLAGPLAN VAN DE NV CONTIGEA TE UKKEL»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur le Président, ma question concerne la société Contigea située à Uccle et qui emploie actuellement 260 personnes. Cette société vend des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, principalement à usage domestique. Il s'agit d'une des dernières sociétés belges qui fabrique ce genre de matériel.

Dernièrement, on a appris qu'un plan de licenciement d'environ 70 travailleurs était prévu car la Société Contigea a perdu de peu de temps 50 pour cent de ses clients.

Son client principal est l'intercommunale Electrabel qui a décidé de se fournir auprès de la firme Iskra, société slovène qui pratique des prix moins élevés — 20 pour cent —.

Or, le cahier des charges établi par Electrabel respectait les directives européennes et contenait une clause qui permettait d'écarter Iskra, cette dernière n'ayant pas 50 pour cent de valeur ajoutée en CEE.

Contigéa a par ailleurs été reprise par le groupe multinational Schlumberger qui souhaite délocaliser l'entreprise en Hongrie.

Quoi qu'il en soit, le plan prévoyant le licenciement de 70 personnes existe. Il y a quelques mois, votre cabinet a eu des contacts avec Electrabel et Contigéa. Aujourd'hui, l'urgence se manifeste. Pourriez-vous dès lors me faire savoir si de nouveaux contacts ont été établis avec Contigéa ou Electrabel? Par ailleurs, ne conviendrait-il pas de réfléchir au fait que des multinationales se fournissent en dehors de la Communauté européenne?

A qualité égale, ne devraient-elles pas choisir des entreprises bruxelloises?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement.** — Monsieur le Président, en son temps, mon attention a en effet été attirée sur ce problème.

Nous avons adressé un courrier à la société Electrabel afin de la sensibiliser aux difficultés de Contigéa. Nous avons reçu une réponse très générale. Aucune suite n'y a été donnée, ni par les organisations syndicales, ni par la société Contigéa ou Electrabel.

Je pense qu'il est effectivement intéressant d'engager une action de pression auprès de nos représentants dans les intercommunales concernées. Je réinterviendrai donc auprès des mandataires dans ce sens.

Quant à donner la préférence au marché bruxellois, vous connaissez ma réponse à ce sujet. Malheureusement, nous nous heurtons là à certaines directives européennes ainsi qu'à certaines lois sur les marchés publics.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Vu l'urgence, un contact ne devrait-il pas être pris avec Electrabel et Contigéa? 70 personnes sont visées.

**M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement.** — La menace de licenciement chez Contigéa n'est pas uniquement liée à cette commande.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — En effet, je n'ignore pas qu'un problème de délocalisation se pose également.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME NICOLE DEREPE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES SUR «L'ENVOI AUX CONTRIBUABLES DU DOCUMENT RELATIF A LA TAXE REGIONALE POUR L'ANNEE 1993»**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NICOLE DEREPE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN OVER «HET OPSTUREN AAN DE BELASTINGPFLICHTIGEN VAN HET DOKUMENT BETREFFENDE DE GEWESTBELASTING VOOR 1993»**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. LEON PATERNOSTER, SUR «LA PERCEPTION DE LA TAXE REGIONALE POUR 1993»**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER LEON PATERNOSTER, OVER «DE INNING VAN DE GEWESTBELASTING VOOR 1993»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Dereppe pour poser sa question.

**Mme Nicole Dereppe.** — Monsieur le Président, depuis plusieurs jours, certaines personnes reçoivent l'avis de paiement de la taxe concernant l'enlèvement des immondices pour les années 1993 et 1994.

Or, la taxe pour 1993 a été payée et enrôlée. Dès lors, Monsieur le Ministre, vous comprendrez le mécontentement de ces personnes.

Pourriez-vous me dire d'où vient cette erreur? Comment comptez-vous la corriger? Comment et quand rembourserez-vous ces contribuables?

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question jointe.

**M. Léon Paternoster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais ajouter une précision aux propos de Mme Dereppe. En effet, le fameux numéro de téléphone repris sur l'avertissement-extrait de rôle est véritablement inaccessible. Hier, j'ai personnellement essayé de l'employer à six reprises, sans succès. Mais, plus grave, quand des gens parviennent à établir le contact, on leur répond souvent: «Payez et réclamez ensuite». Je trouve inadmissible de payer une seconde fois une taxe déjà acquittée.

Monsieur le Ministre, j'ajoute que les personnes en question sont le plus souvent des dames qui viennent de perdre récemment leur conjoint et son reprises soit sous leur nom de jeune fille soit sous celui de leur mari dans les fichiers Belgacom-Electrabel. Voilà, je pense, d'où proviennent l'erreur et la confusion.

Je voudrais vous proposer une solution très simple: que la personne qui reçoit un deuxième avertissement-extrait de rôle, le renvoie à l'Administration, accompagné de la copie de la preuve de paiement ainsi que de la copie de sa carte d'identité. De cette façon, la preuve du premier paiement sera établie et l'administration comprendra que, sous le nom de jeune fille ou sous celui du mari, il s'agit de la même personne.

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures.** — Monsieur le Président, l'envoi d'avertissements-extraits de rôle effectué le 10 octobre 1994 concernait le rôle complémentaire 1993.

Il est vrai, et je le regrette, qu'un certain nombre de doubles emplois n'ayant pu être éliminés par l'administration fiscale, en l'absence d'accès au registre national des personnes physiques et donc dans l'ignorance de la composition des ménages, des avertissements-extraits de rôle ont été adressés à tort à des redevables s'étant déjà acquittés de la taxe de 1993.

Les personnes ayant payé deux fois cette taxe, qui ont introduit une réclamation — avec copie de la carte d'identité recto verso et mention des numéros de rôle concernés, comme c'est votre suggestion — et dont les dossiers ont été traités avant le 18 novembre 1994, seront remboursées dans le courant de la troisième semaine de décembre 1994.

Les dossiers clôturés à partir du lundi 21 novembre feront partie des remboursements prévus en février 1995.

Donc, l'envoi des copies de la carte d'identité et de l'avis de paiement, comme je viens de l'expliquer, suffit à la mise en non-valeur.



**QUESTION D'ACTUALITE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DOMINIQUE HARMEL, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, «SUR LA POSITION DEFENDUE PAR LE GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA REPARTITION DES REVENUS GENERES PAR LA VIGNETTE AUTOROUTIERE»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN DOMINIQUE HARMEL, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER «HET STANDPUNT VAN DE REGERING OVER DE VERDELING VAN DE INKOMSTEN DIE VOORTVLOEIEN UIT DE INNING VAN HET AUTOWEGENVIGNET»**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. OLIVIER MAINGAIN SUR «L'ETAT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS A PROPOS DE L'AFFECTATION DU PRODUIT DE L'EUROVIGNETTE»**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER OLIVIER MAINGAIN OVER «DE STAND VAN ZAKEN MET BETREKKING TOT HET OVERLEG TUSSEN DE REGERINGEN OVER DE BESTEMMING VAN DE OPBRENGST VAN HET AUTOWEGENVIGNET»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

**M. François Roelants du Vivier.** — Monsieur le Président, après concertation avec M. Maingain, il a été décidé que je serais le seul à prendre la parole, nos deux questions portant sur le même objet.

Il s'agit donc de la réunion de concertation Gouvernement fédéral-Gouvernements régionaux concernant la fameuse eurovignette pour les poids lourds. Cette réunion s'est interrompue sur fond de cérémonie patriotique. Mais je voudrais savoir si c'est le seul motif de la suspension de cette réunion. Par ailleurs, quelle est la clé de répartition qui a été si pas décidée du moins, dans l'état actuel des choses, envisagée entre les différentes Régions ?

Quelle est d'ailleurs la position du Gouvernement à cet égard ?

Comme nous le savons, le Ministre des Communications a proposé d'orienter principalement l'affectation de cette taxe vers la SNCB et la représentante du Gouvernement flamand souhaite également qu'elle soit affectée à des infrastructures ferroviaires dans les Régions. J'aimerais dès lors savoir si, en ce qui concerne la Région de Bruxelles, cela signifierait une affectation au RER, sachant que nous n'avons pas une maîtrise directe de ce dossier ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, Ministre.

**M. Dominique Harmel,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Renovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, il est vrai que la réunion a été suspendu, en raison du *Te Deum* du 15 novembre. En ce qui me concerne personnellement, un peu avant la suspension de séance, j'avais d'ailleurs été appelé en commission des Finances où j'ai longuement répondu aux questions des conseillers.

Il convient, me semble-t-il, de rappeler les rétroactes.

Vous vous souviendrez que, dans le courant du mois de juin, les Régions, y compris la nôtre, défendaient l'idée d'une redevance, estimant que cette compétence leur appartenait. Par ailleurs, sur le plan fédéral, le Ministre des Communications, M. Di Rupo, qui nous a — indépendamment d'une réunion tenue entre les Ministres régionaux et le Ministre fédéral — promis de ne pas agir avant qu'une réunion commune ait eu lieu, a déposé un projet qui a d'ailleurs été envoyé au Conseil d'Etat.

Quelle n'a pas été notre surprise, fin août, au retour d'un congé bien mérité, de constater que, contrairement à ce qui avait été prévu, un texte existait à l'échelon du Gouvernement sans que nous en ayons été prévenus.

C'est la raison pour laquelle nous avons, alors, demandé — pour ne pas dire exigé — l'avis du Conseil d'Etat pour connaître le contenu du document. Je vous rappelle que nous avions nous-mêmes déposé un texte auprès de cette instance.

L'avis du Conseil d'Etat — soyons de bon compte — n'était pas plus favorable aux uns qu'aux autres. Le Gouvernement régional continue à estimer qu'il doit s'agir d'une redevance. Le Gouvernement fédéral ne partage pas cet avis. Face à cette difficulté incontestable, il nous a donc semblé opportun de saisir le Comité de Concertation. En effet, si chacun campait sur ses positions, de multiples recours s'exerceraient — Cour d'arbitrage, etc. —, ce qui pénaliserait de façon importante, et l'Etat fédéral, et les Régions, puisque la taxe ou l'impôt — le débat est toujours en cours — ne pourrait dès lors pas être levé dans un délai raisonnable.

La position du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale était la suivante : pourquoi donc ne pas se tourner vers un accord de coopération, ce qui confirmerait plus que jamais la loyauté fédérale à laquelle nous sommes attachés ? Pourquoi ne pas définir, tous ensemble, la manière dont nous allons établir le partage ? En effet, en ce qui concerne la perception, l'Etat fédéral a incontestablement plus de facilités que la Région.

Dans un premier temps, un certain nombre d'arguments juridiques nous ont été opposés quant à cette formule, notamment l'article 177 de la Constitution. Je n'entrerai pas dans les détails.

Pour contrer cette argumentation, j'ai fait appel à un cabinet d'avocats bruxellois à qui j'ai demandé d'effectuer une recherche que j'ai soumise, mardi, au Comité de Concertation, plaidant que cet argument ne nous était pas opposable.

J'en viens à un second élément. Il est exact — vous l'aurez lu dans la presse — que certains plaident aujourd'hui, en faveur de l'accord de coopération, qui constitue à mes yeux la meilleure solution.

En ce qui concerne la redevance ou les critères à proprement parler, je ne peux vous répondre avec précision aujourd'hui. Cela dépendra du fait que l'on se base, soit sur la notion d'impôt, soit sur celle de redevance. Par ailleurs, dans le cadre de la discussion que nous avons eue avec les autres Régions, nous avons fixé cinq critères que je vous livre : la densité du trafic, la longueur des infrastructures, l'immatriculation des camions en Région de Bruxelles-Capitale, la pollution, la nuisance par rapport à la population et la densité des infrastructures sur le

territoire. Nous atteignons ainsi les fameux 200 millions que nous avons prévus pour le budget 1995.

Nous nous rendrons à une réunion mardi prochain et nous espérons pouvoir conclure sur cette base qui nous paraît être la meilleure. Il s'agirait donc d'un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les différentes Régions, accord qui déterminerait quels sont les percepteurs et la répartition entre les différents niveaux de pouvoir.

**M. le Président.** — La parole est à M. Roelants du Vivier.

**M. François Roelants du Vivier.** — Monsieur le Président, une partie de ma question concernait l'affectation et j'avais interrogé le Ministre sur les infrastructures ferroviaires.

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, Ministre.

**M. Dominique Harmel,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, nous avons proposé une affectation partielle de la redevance dans le RER dès l'instant où l'ensemble des montants était uniquement affecté à la SNCB. Je vous rappelle cependant que notre thèse ne reprend pas cette possibilité. Nous souhaitons en effet que le montant de la redevance ou de l'impôt revienne pour partie aux Régions et pour partie à l'Etat fédéral, dont 200 millions à inscrire à notre budget. Si nous suivons cette dernière logique, nous n'aurons plus alors de «droit de regard» sur l'utilisation que l'Etat fédéral fera de sa part. Cela me paraît tout à fait normal.

Actuellement, plusieurs logiques s'entrechoquent et aucune décision n'a encore été prise. Des pistes et des réflexions sont énoncées et je vous ai indiqué dans quelle direction s'orientait notre préférence.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. CHRISTIAN-GUY SMAL A M. DOMINIQUE HARMEL, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR «UNE EXPERTISE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DU FUTUR SITE DU HOME ARIANE»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTIAN-GUY SMAL AAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER «EEN EXPERTISE BETREFFENDE DE GEZONDMAKING VAN DE TOEKOMSTIGE LOCATIE VAN HET ARIANETE-HUIS»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Smal pour poser sa question.

**M. Christian-Guy Smal.** — Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici environ un an et demi, il avait été question d'installer le home Ariane, centre d'accueil d'urgence, dans ses nouvelles installations de la rue du Pont de Luttre. Nous avons appris lors d'une des dernières assemblées réunies que vous aviez commandé une expertise afin de déterminer s'il était possible d'assainir les lieux et de les débarrasser de l'hydrocarbure qui provient d'un garage voisin.

J'aimerais savoir si vous avez déjà obtenu les résultats de cette expertise qui a dû commencer la semaine du 17. Par

ailleurs, avez-vous une idée de la date à laquelle l'installation pourra avoir lieu car les locaux actuels situés à Molenbeek devront être évacués pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'an prochain.

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, Ministre.

**M. Dominique Harmel,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, voici les informations que je suis en mesure de vous livrer concernant la rénovation du bâtiment du home Ariane. Les forages destinés à déterminer la ou les sources de pollution du sol dans le but d'en évaluer l'ampleur ont été exécutés en septembre et en octobre. Un expert a été chargé de rédiger les conclusions relatives à ces différents forages et les communications déjà en notre possession, la pollution est limitée à l'emplacement de la station Texaco. On a donc pu localiser précisément l'endroit de la pollution. Par ailleurs, la solution préconisée pour protéger les caves du home Ariane consiste à construire un cuvelage avec un double mur protecteur. Une réunion entre les parties concernées aura lieu sur place jeudi prochain et une réunion intercabinets est prévue fin de la semaine afin de faire le point sur ce dossier. Nous espérons que le problème sera résolu avant la fin du premier semestre 1995.

**M. le Président.** — La parole est à M. Smal.

**M. Christian-Guy Smal.** — Le home Ariane ne connaîtra donc pas de problèmes d'installation ?

**M. Dominique Harmel,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Malheureusement si. Malgré nos efforts, nous avons le sentiment que le home Ariane devra passer une partie de l'hiver dans ses locaux actuels, chaussée de Mechelen. Les travaux envisagés dans les nouveaux locaux entraînent en effet un délai supplémentaire. Nous le regrettons mais il n'y a pas d'autre solution.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, A M. JOS CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, ET A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR «LE SUBSIDE ANNUEL DE 5 MILLIONS DE FRANCS A L'ASBL BECIB (BELGIUM CONVENTION AND INCENTIVE BUREAU) POUR 1994»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, EN AAN DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER «DE JAARLIJKSE TOELAGE VAN 5 MILJOEN FRANK TEN BEHOEVE VAN DE VZW BECIB (BELGIUM CONVENTION AND INCENTIVE BUREAU) VOOR 1994»**

**M. le Président.** — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

**M. Bernard de Marcken de Merken.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, le Gouvernement a accordé un subside de 5 millions à l'asbl BECIB. Auriez-vous l'amabilité de m'informer quant aux objectifs prioritaires de cette asbl qui relève de multiples compétences: tourisme, économie et même relations internationales. J'aimerais également connaître votre avis sur la question de la coordination des différentes activités de cette asbl. N'existe-t-il pas des conflits entre les différentes matières et donc éventuellement entre les Ministres concernés ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué,** Ministre-Président du Gouvernement. — L'asbl BECIB a été fondée en 1989 par trois partenaires, précisément dans un but de coordination. Il s'agit de l'OPT, du VCGT et de la Sabena, qui ont été rejoints en IPPO, après la création de l'asbl, par la Région bruxelloise. Cette asbl comporte un département *Brussels congress* fonctionnant en tant que bureau des congrès dont elle assure la coordination en matière d'organisation et d'accueil. Chaque année une subvention annuelle de 5 millions est accordée par la Région bruxelloise, comme ce fut le cas en 1994. Vous m'avez demandé qui sont les responsables de la coordination entre les différentes matières concernées par les actions du BECIB. Cette tâche me revient, en collaboration avec les autres Ministres du Gouvernement que vous avez d'ailleurs interrogés, à savoir MM. Grijp et Chabert. Chaque année, nous désignons deux représentants au sein du conseil d'administration de BECIB.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME SYLVIE FOUART A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION, DE L'ENVAISONNEMENT, DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR «UNE CONVENTION ENTRE L'IBGE ET L'ASBL SOS KAUBERG»**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW SYLVIE FOUART AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER «EEN OVEREENKOMST TUSSEN HET BIM EN DE VZW SOS KAUBERG»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Foucart pour poser sa question.

**Mme Sylvie Foucart.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, l'asbl SOS Kauwberg aurait été signataire d'une convention comportant une phase d'étude et une phase de travaux en vue, après concertation avec les propriétaires, d'effectuer des travaux d'embellissement du site et de mettre fin à certaines dégradations dont il serait victime.

J'aimerais connaître la nature de la convention, recevoir des précisions juridiques à cet égard et connaître le montant de la subvention et la nature des travaux qui devraient être exécutés.

**M. le Président.** — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place de M. le Ministre Gosuin.

**M. Didier van Eyll,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je répondrai à Mme Foucart que la subvention à laquelle elle a fait allu-

sion s'élève à un million de francs, montant qui sera peut-être ramené à 370 000 francs s'il apparaît que certains propriétaires du Kauwberg ne marquent pas leur accord sur les travaux projetés. Ces derniers, conformément à la convention établie entre M. le Ministre Gosuin et l'ASBL SOS Kauwberg consisteraient à stabiliser la carrière du Kauwberg, à poser des clôtures autour de la zone humide afin de la protéger des promenades intempêtes et enfin à faucher et nettoyer les différentes prairies du Kauwberg afin de garder le paysage ouvert qui caractérise bon nombre d'endroits de ce site.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «L'AVENIR DU PROJET DE REURBANISATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL MILITAIRE»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE TOEKOMST VAN HET PROJECT VAN HERURBANISATIE VAN HET OUD MILITAIR HOSPITAAL»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, des informations parues dans la presse de ce 17 novembre, faisaient état des inquiétudes des promoteurs privés qui doivent réaliser la réurbanisation du site de l'ancien hôpital militaire. Il semblerait que des menaces juridiques pèsent sur le projet. Ces promoteurs affirment avoir des difficultés dans la vente des projets immobiliers en cours en raison de ces menaces.

Ces faits nouveaux m'amènent à vous interroger, Monsieur le Ministre-Président.

Où en est la première phase des travaux, c'est-à-dire l'aménagement des voiries et du parc ? Dans quels délais pourrait-elle être terminée afin que ces réalisations soient mises à la disposition du public et que prennent fin les nuisances qui gênent ce chantier ?

L'ajustement budgétaire que nous étudions actuellement prévoit de passer de 800 millions à près d'un milliard 300 millions d'engagements prévus pour le site en question. Ces engagements nouveaux portent-ils uniquement sur les voiries et le parc ou comprennent-ils aussi l'acquisition de logements sociaux ?

Les inquiétudes et réticences exprimées par les partenaires privés de la SDRB dans ce projet ne cacheraient-elles pas un revirement de ceux-ci qui, confrontés à un marché immobilier moins porteur actuellement, trouveraient des prétextes, notamment juridiques, pour ne pas respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la convention signée entre la SDRB et les promoteurs privés ? Dans cette hypothèse, disposez-vous de moyens pour les contraindre à poursuivre le projet — en avez-vous l'intention ? — même si des difficultés et des retards intervenaient à la suite de problèmes juridiques ?

Si la vente posait effectivement problème, ne conviendrait-il pas de revoir à la baisse le nombre de logements libres et à prix déterminés bâtis sur le site ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué**, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, un certain nombre de recours ont été introduits par deux habitants devant le Collège de l'Environnement et devant le Conseil d'Etat. Les derniers recours concernent une demande de suspension d'une requête en annulation à l'encontre de cinq permis d'urbanisme délivrés. La Région a été citée avant-hier dans cette affaire. Je constate en tout cas que les intérêts particuliers mettent ici en danger l'intérêt général. N'oublions pas que l'objectif est de réurbaniser le site et d'offrir 250 logements sociaux. Ces recours constituent une menace juridique, mais il ne m'appartient évidemment pas de me prononcer sur l'issue de la procédure.

Le parc est à présent terminé et les voiries doivent l'être dans les prochaines semaines. Comme je le disais au bourgmestre d'Ixelles, elles seront transférées à la commune dès la réception des travaux et celle-ci devra alors se prononcer sur l'ouverture au public.

Vous avez posé une question relative aux engagements budgétaires. Le montant cité pour ces engagements est de 1,268 milliard de francs. Il représente la somme de dix annuités à payer, intérêts bancaires et TVA inclus.

Ce montant est affecté à la viabilité et aux équipements. L'intervention financière porte sur la préparation du site, les parcs et voiries et l'intervention dans le prix de vente des logements à prix déterminés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le logement social, la première annuité est prévue au budget 1995 à concurrence de 218 millions de francs. Le montant total à honorer est de 1 milliard de francs, réparti sur dix annuités.

A ce jour, les engagements pris par le secteur public et le secteur privé sont bien précis. Des suppositions sont faites à partir d'articles de presse mais il est clair que jusqu'à présent, l'association ne m'a saisi d'aucune demande. Cependant, je reconnais que, tant que pèse la menace d'aboutissement d'un recours, se posent des problèmes objectifs qui ne supposent pas forcément une tentative de revirement de l'association.

De toute façon, vendre des biens avec une clause suspensive prévue par le notaire parce qu'un recours au Conseil d'Etat peut aboutir, ne m'apparaît pas être la meilleure manière de procéder à une vente. Le problème est sérieux mais il faut attendre que le Conseil d'Etat se prononce à ce sujet. En tout cas, l'association ne m'a pas encore signifié aujourd'hui sa volonté de négocier son retrait. Il faut attendre que la procédure aboutisse. Ce sera probablement dans un mois.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LES CONTACTS EVENTUELS DU MINISTRE-PRESIDENT AVEC LES INTERLOCUTEURS SOCIAUX ET AVEC LE GOUVERNEMENT FLAMAND SUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL»**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE EVENTUELE CONTACTEN VAN DE MINISTER-VOORZITTER MET DE SOCIALE PARTNERS EN DE VLAAMSE REGERING OVER DE ARBEIDSDUURVERMINDERING»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur le Président, un article paru dans *Le Soir* d'hier relatait le nœud dans lequel se trouvaient les acteurs sociaux concernant les discussions sur l'emploi. Il évoquait également les mesures prises par les partenaires sociaux et le Ministre Van den Brande à propos de la réduction du temps de travail.

Les mesures de M. Van den Brande concernent en effet tant le secteur privé que les écoles, les administrations et les Ministères sous tutelle de la Région flamande implantés sur le sol bruxellois.

Il émettait également le désir d'étendre ces mesures aux travailleurs néerlandophones de Bruxelles. Comme il n'est pas question de sous-nationalité, il propose, semble-t-il, un accord de coopération avec la Région bruxelloise.

Comme vous le savez, mon parti a toujours été favorable à une redistribution du temps de travail sur une base volontaire. Mais nous avons aussi toujours été soucieux d'une concertation avec le niveau fédéral.

Dès lors, M. Van den Brande a-t-il déjà pris contact avec vous à propos de ces mesures relatives à Bruxelles? La Région bruxelloise a-t-elle déjà initié des discussions concernant la redistribution du temps de travail, que ce soit avec les partenaires sociaux ou avec le Conseil économique et social?

Enfin, qu'en est-il d'éventuelles relations avec la Région wallonne à ce sujet?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué**, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, à la première question qui a trait à un contact éventuel avec M. Van den Brande, je répondrai par la négative, aucun contact n'a été entrepris à ce jour.

Deuxièmement, en ce qui concerne la durée du temps de travail, je rappellerai qu'il s'agit d'une des compétences du Fédéral et des interlocuteurs sociaux dans le cadre des accords interprofessionnels. Ne l'oublions pas, ce domaine qui touche à la sécurité sociale, est extrêmement dangereux et explosif dans le contexte actuel. Une initiative régionale ne serait envisageable qu'accompagnée d'un appui ferme et déclaré des partenaires sociaux bruxellois qui n'ont pas attendu notre débat d'aujourd'hui pour avoir des contacts avec leurs instances fédérales. Il faut donc être très prudent dans ce domaine compte tenu du fait qu'il charrie d'autres problématiques.

Enfin, en ce qui concerne les contacts avec nos Collègues wallons, ma réponse est négative également.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

#### PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DES ACTES INTERNATIONAUX SUIVANTS :

- a) ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA ROUMANIE, D'AUTRE PART, ET ANNEXES I, IIa, b, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, b, XIIa, b, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII ET XIX, PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7, ET ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 1993;

b) ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE BULGARIE, D'AUTRE PART, ET ANNEXES I, IIa, b, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, b, XIIa, b, XIIIa, b, XIVa, b, XVa, XVb, XVc, XVd ET XVI, PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8, ET ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 8 MARS 1993;

c) ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE TCHEQUE, D'AUTRE PART, ET ANNEXES I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, XII, XIII, XIV, XV, XVIa, XVII, XVIII ET XVII, PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8, ET ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 4 OCTOBRE 1993;

d) ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE SLOVAQUE, D'AUTRE PART, ET ANNEXES I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, XII, XIII, XIV, XV, XVIa, XVII, XVIII ET XVII, PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8, ET ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 4 OCTOBRE 1993

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE  
GOEDKEURING VAN DE VOLGENDE INTERNA-  
TIONALE AKTEN:**

a) EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN ROEMENIE, ANDERZIJDS, EN BIJLAGEN I, IIa, b, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII EN XIX, PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5, 6, EN 7, EN SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 1 FEBRUARI 1993;

b) EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK BULGARIE, ANDERZIJDS, EN BIJLAGEN I, IIa, IIb, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, b, XIIa, b, XIIIa, b, XIVa, XIVb, XVa, XVb, XVc, XVd EN XVI, PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 EN 8, EN SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 8 MAART 1993;

c) EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE TSJECHISCHE REPUBLIEK, ANDERZIJDS, EN BIJLAGEN I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, XII, XIII, XIV, XV, XVIa, XVII, XVIII EN XVII, PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 EN 8, EN SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 4 OKTOBER 1993;

d) EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE SLOWAakse REPUBLIEK, ANDERZIJDS, EN BIJLAGEN I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIa, XII, XIII, XIV, XV, XVIa, XVII, XVIII EN XVII, PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 EN 8, EN SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 4 OKTOBER 1993

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — Chers Collègues, je rappelle que, suite à l'intervention de M. de Lobkowicz, un certain nombre de corrections techniques ont été apportées aux appellations.

Dans la version néerlandaise, il faut remplacer « Republiek Tsjechië » par « Tsjechische Republiek »; dans la version française, il faut remplacer « République de Tchèque » par « République tchèque » et « République de Slovaquie » par « République slovaque ».

Ces corrections techniques seront apportées au texte de l'ordonnance après son approbation.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

57 votent oui.

57 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, De Jonghe, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumois, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Govers, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Michel, Monteyne, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smal, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Michot.

La parole est à M. Michot pour une justification d'abstention.

**M. Alain Michot.** — Monsieur le Président, je me suis abstenu pour la même raison que celle qu'a émise notre Collègue M. de Looz-Corswarem lors d'un vote précédent sur une ordonnance semblable portant approbation d'actes internationaux.

**PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT MODIFICATION DE LA RESOLUTION PORTANT :**

- CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES ET LES MILIEUX DE POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE;
- LE RELEVÉ EXHAUSTIF DES DIFFÉRENTS PROBLÈMES À SOUMETTRE À CONCERTATION;
- ADOPTION DE LA CHARTE DES DEVOIRS ET DES DROITS POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES POPULATIONS BRUXELLOISES

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE RESOLUTIE HOUDENDE :**

- DE OPRICHTING VAN EEN GEMENGDE COMMISSIE TER OVERLEG TUSSEN DE GEWESTELIJKE INSTELLINGEN EN DE BEVOLKINGSGROEPEN VAN BUITENLANDSE OORSPRONG IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST;
- DE EXHAUSTIEVE LIJST VAN DE VERSCHILLENDE TER OVERLEG VOOR TE LEGGEN PROBLEMEN;
- DE AANNEMING VAN HET HANDVEST VAN Plichten EN RECHTEN VOOR EEN VREEDZAME SAMENLEVING VAN DE BRUSSELSE BEVOLKINGSGROEPEN

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel van wijziging.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

57 votent oui.

57 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

En conséquence, la proposition de modification est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van wijziging aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, De Jonghe, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumois, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Govers, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Michel, Monteyne, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smal, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

A voté non :

Heeft neen gestemd :

M. Michot.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. DOMINIQUE HARMEL, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, ET ROBERT HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «LA SUPPRESSION DE LA LIAISON FERROVIAIRE AVEC LE CENTRE TIR PAR LA SNCB»**

*Vote nominatif*

**MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEREN DOMINIQUE HARMEL, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, EN ROBERT HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «DE AFSCHAFFING VAN DE TREINVERBINDING MET HET TIR-CENTRUM DOOR DE NMBS»**

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Dominique Harmel, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités désaffectés, et Robert Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant « la suppression de la liaison ferroviaire avec le centre TIR par la SNCB ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heren Dominique Harmel, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte

Bedrijfsruimten, en Robert Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de afschaffing van de treinverbinding met het TIR-centrum door de NMBS».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Marie Nagy, MM. Philippe Debry, Alain Adriaens et Michel Duponcelle.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Marie Nagy, de heren Philippe Debry, Alain Adriaens en Michel Duponcelle.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Magdeleine Willame-Boonen, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Léon Paternoster et Michiel Vandenbussche.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heren Jean-Pierre Cornelissen, Léon Paternoster en Michiel Vandenbussche voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

38 votent oui.

38 stemmen ja.

19 votent non.

19 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Govers, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Smal, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Michel, Monteyne, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Michot.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MICHEL DUPONCELLE A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA SITUATION DU SERVICE INCENDIE DE LA REGION ET LES MESURES A PRENDRE POUR PALLIER LE MANQUE D'HOMMES DU FEU» (DEVELOPPEE EN REUNION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES)**

*Vote nominatif*

**MOTIES INGEDIED TIL BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL DUPONCELLE TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE SITUATIE VAN DE BRANDWEERDIENST VAN HET GEWEST EN DE MAATREGELEN OM HET TEKORT AAN BRANDWEERLIEDEN OP TE VANGEN» (GEHOUDEN IN OPENBARE VERGADERING VAN DE COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN)**

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Michel Duponcelle à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la situation du Service Incendie de la Région et les mesures à prendre pour pallier le manque d'hommes du feu» (développée en réunion publique de la Commission des Affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération du 28 octobre 1994).

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Michel Duponcelle tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de situatie van de Brandweerdienst van het Gewest en de maatregelen om het tekort aan brandweerlieden op te vangen» (gehouden in de openbare vergadering van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de lokale besturen en de agglomeratiebevoegdheden van 28 oktober 1994).

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Paul Galand.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Paul Galand.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par M. Léon Paternoster.

De eenvoudige motie wordt door de heer Léon Paternoster voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

La parole est à M. Galand pour une explication de vote.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, je voudrais justifier notre vote contre la motion pure et simple. Manifestement, un climat tendu règne au sein du service des pompiers et nous ne pouvons pas dire que toutes les relations avec M. Anciaux soient au beau fixe. La question orale posée aujourd'hui l'a encore confirmé. A la suite du débat tenu en séance plénière à la fin octobre au sujet du Médi 100, des opinions divergentes et tranchées en sens divers, des mises en cause, des informations discutées, des accusations de diffamation ont été émises.

Cela crée un climat d'inquiétude dans l'opinion publique. Il faut donc la rassurer et éclaircir le débat en la matière, ce que ne fera pas la motion pure et simple.

Dans le domaine de l'aide médicale urgente, on ne peut se permettre des erreurs importantes par défaut, qui mettent la vie des gens en danger. On doit veiller à limiter les erreurs par excès, lesquelles entraînent des coûts inutiles en matière de sécurité sociale.

La motion que mon groupe et moi-même avons proposée afin de trouver une solution à cette situation, permet de prendre du recul, de disposer d'une évaluation objective qui fasse l'objet d'un débat au sein de la Commission des Affaires intérieures, débat auquel, à notre avis, les membres de la Commission de la Santé et les membres de la Commission communautaire commune pourraient être associés.

M. Anciaux pourrait d'ailleurs de lui-même prendre l'initiative de transmettre les documents existants à la Commission.

Pour ce qui est du service Incendie, la motion en appelle au Conseil des Ministres, auquel nous faisons confiance pour ce qui est d'avoir ce débat en son sein.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la motion pure et simple qui coupe court au débat et qui n'atteint pas les objectifs que j'ai défendus. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

19 votent non.

19 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Govers, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Monteyne, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Smal, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Michel, Michot, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

S'est abstenu :

Onthouden heeft zich :

M. Maingain.

**M. le Président.** — La parole est à M. Maingain pour une justification d'abstention.

**M. Olivier Maingain.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la motion de confiance au Gouvernement ne pose évidemment aucun problème dans mon chef. En effet, selon les règles institutionnelles, M. Anciaux ne fait pas partie du Gouvernement.

Si je me suis abstenu, c'est pour rappeler l'argumentation que j'avais développée au nom de mon groupe en commission, lors de l'interpellation de M. Duponcelle. J'ai en effet expliqué qu'un problème de relation se posait entre M. Anciaux et ses services et que, dès lors, cela appelait un arbitrage du Gouvernement. C'est en cela que la confiance au Gouvernement est totalement justifiée.

**M. Michiel Vandenbussche.** — C'est honteux !

**M. Hervé Hasquin.** — C'est subtil !

**M. le Président.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 16 h 53.

De plenaire vergadering is om 16 u. 53 gesloten.